



PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Barbara PANOUILLOT, Michele BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Alexandre DUMONT (sans voix délibérante),

ABSENTS EXCUSES :

Thierry ESCODA (procuration à Edwige VERNEREY), Valentin MATARESE (procuration à Régis CHOPIN).

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Rémunération des agents recenseurs 2021 :

A titre d'information l'INSEE octroie à la commune une subvention de 2057€ pour le recensement. Proposition de payer les agents sur un forfait de 2€ par bulletin individuel + 1€ par logement 2 journées de formation sont prévues, elles seront payées aux agents sur le taux du smic horaire + remboursement des frais kilométriques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Rémunération de l'agent coordinateur pour le recensement :

Cécilia FILIPPI sera rémunérée pour ce travail en complément de son travail habituel. D'après les préconisations de l'INSEE, pour des communes entre 1000 à 3999 habitants, 20 jours de travail peuvent être alloués à l'agent coordinateur (1 jour de formation, 8 jours de préparation et 11 jours de suivi), soit un total de 140 heures maximum. Le conseil municipal estime que, vu le nombre d'habitants de la commune, ce chiffre paraît élevé. Il est proposé qu'un décompte d'heures soit réalisé par l'agent pour comptabiliser les heures réelles. La rémunération sera basée sur son indice de rémunération. La rémunération sera basée sur son indice de rémunération.

Cette proposition adoptée à l'unanimité du conseil.

Achat ordinateurs et serveurs mairie, vidéo projecteur salle des fêtes :

Une consultation a été lancée par le SIDEC. Plusieurs devis ont été établis, celui retenu est celui de la société Distrimatic pour un montant total 8 131,84 € + 6 963,60 €(T.T.C.) soit un total de 15 095,44 €. (L'interphone n'est pas inclus dans cette offre)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Répartition du F.P.I.C. :

Proposition d'entériner la proposition de répartition validée en Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 pour un montant de 9 219,00€, qui sera reversé à la commune. La Communauté de Communes a retenu la règle de droit commun d'une répartition au 2/3.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.



Demande de subvention amendes de police parking de La Poste :

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser la demande de subvention au titre des amendes de police. Cette subvention est gérée par le Conseil Départemental et versée à hauteur de 25 % des dépenses, plafonnées à 30 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Proposition CAUE pour aménagement du camping et du Gevot :

La commune souhaite lancer une réflexion sur les possibilités d'aménagement des sites de la maison éclusière, du Gevot et de l'atelier municipal et souhaite confier ces réflexions au C.A.U.E. du Jura.

Cette réflexion intégrerait l'atelier de M. MUTEL dans le cadre de l'accueil touristique de la commune, et ainsi lui faire éventuellement bénéficier des aides départementales.

Il est donc proposé de confier cette mission au CAUE du Jura pour un montant à 5 872€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Validation de la faisabilité d'aménagement du secteur de l'école :

La commune souhaite mener une réflexion pour l'aménagement du secteur de l'école.

Le cabinet d'étude PMM propose un devis pour mener une étude de faisabilité pour un montant de 7 800€ TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Subventions associations :

Afin de continuer à soutenir les associations locales dans le contexte sanitaire actuel il est proposé au conseil municipal de reconduire en 2020 les subventions attribuées aux associations en 2019 (hors subventions exceptionnelles).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil moins une abstention.

Une deuxième délibération est présentée.

Il est proposé également d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800€ à l'association Music Chaux en contrepartie de 2 prestations à réaliser à l'occasion de 2 marchés de la commune.

Pour mémoire, cette association joue gratuitement pour la commune lors des commémorations patriotiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil moins une abstention.

Montant des loyers Pôle de Santé période de confinement :

Rencontre des professionnels du Pôle de santé rue de l'Eglise.

Les principales questions concernent :

- Les régularisations de charges qui courent depuis le début de location fin 2018
- Le paiement des loyers pendant la période de confinement pour le mois d'avril 2020 et 11 jours en mai.



Les régularisations de charges sont en cours de calcul, elles seront transmises aux locataires rapidement.

Les loyers devront être facturés de manière normale.

Mise en place d'une taxe de séjour :

La question est posée sur le principe de mettre en place une taxe de séjour sur le territoire de la commune.

Il est décidé de ne pas mettre en place de taxe de séjour.

Taxe d'aménagement :

Actuellement la taxe d'aménagement est actuellement à 3,5%.

Il est proposé de la passer ce taux à 4%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du conseil moins une abstention.

Installation de 2 défibrillateurs (un 3^{ème} ?) :

Il est proposé l'achat de 2 défibrillateurs pour équiper la salle des fêtes et la pharmacie

Cette proposition de liste est adoptée à l'unanimité du conseil.

Une réflexion sera menée pour l'équipement d'un 3^{ème} défibrillateur.

Rétrocessions NEOLIA :

Il est proposé la rétrocession de la voirie de NEOLIA située impasse du Revers des Vaux vers la voirie communale.

NEOLIA propose que cette rétrocession se fasse à titre gratuit en contre partie de la remise en état de cette Impasse.

Le conseil municipal accepte le principe de rétrocession de cette voirie.

Le conseil devra se prononcer concernant les conditions de reprise de cette voirie.

La commune prendra à sa charge soit les frais de notaire soit le remplacement de l'éclairage public.

Un 1^{er} devis pour la remise en état de l'éclairage public d'un montant de 4 800€ a été réalisé.

Rénovation gare SNCF :

La SNCF propose 2 solutions pour la rénovation de la gare :

- Soit on connaît une entreprise ou une MAM qui pourrait être intéressée par l'utilisation de ces locaux et on les met en relation avec la SNCF.
- Soit la commune peut avoir besoin de locaux et devient locataire.

Une proposition de location pourra être formulée pour de la sous-location aux associations ou à une profession médicale (éventuellement dentiste).

Une visite des locaux sera organisée avec la SNCF et un loyer modéré sera éventuellement proposé.



Maison LORY :

La maison est en vente par l'agence WinWin au prix de 134 000€ (Frais d'agence inclus : 6000 €).

La maison n'est pas raccordée à l'assainissement collectif.

Un diagnostic a été réalisé, la fosse septique est hors d'usage et nécessite des travaux relativement coûteux.

Il est décidé de ne rien modifier pour le moment et de maintenir le prix de vente actuel.

Le Gevot :

L'EPF nous relance pour connaître notre position sur le prix d'achat à proposer. Leur estimation est de 140 000 €. Le conseil municipal juge ce montant trop élevé, au vu des difficultés d'aménagement (pas de possibilités d'agrandissement, intérieur difficile à modifier ...).

Local de l'ancien dentiste :

L'ASOL et Fêtes et Compagnie se posent la question sur le devenir des stockages de ces associations.

Il leur est proposé d'utiliser le local situé sur le parking de la pharmacie, dans l'ancienne maison Keck.

Questions sur la maison des Sœurs Dominicaines

Une visite du bâtiment est organisée vendredi 13 novembre à 14h.

Mise en place d'une (ou plusieurs) boîte(s) à livres :

Jean CHAPUIS s'occupe de la réflexion sur la mise en place de cette activité.